

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food

RAAF

Sélection d'un consultant individuel, POUR L'ELABORATION DU PLAN D'ACTION REGIONAL ET DU PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'ALIMENTATION ANIMALE DE LA CEDEAO.

Référence :	ARAA/LoA-FAO/2022/SCI/11
Date de publication :	25 Avril 2022.
Date limite de Dépôt :	17 Mai 2022.
Durée de la mission :	70 hommes/jours.
Nombre d'année d'expérience :	10 ans d'expériences

1. Contexte et justification

La région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel souffre de crises à la fois structurelles et conjoncturelles causées par des sécheresses, des épidémies, des conflits notamment entre agriculteurs et éleveurs et des restrictions sur les mouvements d'animaux dans plusieurs pays de la sous-région, entraînant des pénuries alimentaires récurrentes pour les humains et les animaux. Une transformation durable du secteur de l'élevage est nécessaire pour répondre à la demande croissante de produits animaux. Il existe plusieurs systèmes d'alimentation du bétail relevant des systèmes pastoraux extensifs aux systèmes de production intensifs et aux systèmes agro-pastoraux.

Le secteur de l'alimentation animale est caractérisé par une grande disponibilité de résidus de cultures et de sous-produits agroindustriels (tiges et rafles de céréales, tourteaux d'oléagineux, sorgho, maïs, blé, arachides, soja, graines de coton, canne à sucre) et le potentiel de développement de la production fourragère et de l'exploitation des pâturages dans la région est très important. Des usines d'aliments pour animaux ont été créées pour fournir des aliments commerciaux allant de la simple transformation de sous-produits agro-industriels à la production d'aliments composés.

Malgré la grande capacité de production d'aliments pour animaux dans plusieurs pays côtiers, il existe un écart entre le déficit sahélien et le surplus côtier et il est important de faciliter la relation entre l'offre et la demande. La CEDEAO développe une stratégie pour la mise en œuvre de la composante alimentation animale de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire dont les objectifs sont de couvrir le déficit structurel en aliments pour bétail en renforçant le fonds de roulement et la capacité de stockage des organisations professionnelles du secteur de l'élevage et de couvrir les urgences conjoncturelles en fournissant des aliments pour bétail "juste à temps" à partir d'usines pré-identifiées.

Des évaluations précises de l'offre et de la demande actuelles et futures d'aliments pour animaux sont nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de ces mécanismes, ainsi que des politiques sur l'utilisation de ces ressources et la croissance durable des secteurs nationaux de l'élevage, conformément au CAADP/ECOWAP, aux RAIP et aux NAIP (programme régional d'investissement agricole et programmes nationaux d'investissement agricole). Cela nécessite la mise en place d'un système d'évaluation et de surveillance continues des ressources naturelles en aliments pour animaux, ainsi que d'analyses et d'informations sur les chaînes de valeur des aliments pour animaux.

Ces informations sont également essentielles pour l'approvisionnement d'urgence en aliments pour animaux, ainsi que pour la gestion et l'utilisation des ressources alimentaires, le développement de modèles commerciaux, l'intensification durable, l'engraissement axé sur le marché et la production de lait et de volaille.

Il est nécessaire d'aborder au niveau régional les contraintes liées à l'accès et à l'utilisation des ressources alimentaires pour animaux et de définir une approche guidée pour leur gestion appropriée afin de rendre leur production durable, compétitive et rentable.

Le plan d'action régional pour l'alimentation animale fournira des lignes directrices aux communautés, aux gouvernements, au secteur privé et aux autres parties prenantes de l'élevage pour une utilisation optimale des ressources alimentaires disponibles afin d'augmenter l'offre et la qualité des produits animaux, et de maximiser les avantages économiques et sociaux du sous-secteur de l'élevage.

La mise en œuvre de ce plan régional permettra de capitaliser sur le potentiel et les opportunités offertes par les ressources en aliments pour animaux afin de stimuler le développement et la génération de revenus dans les communautés rurales pauvres en améliorant l'efficacité et la rentabilité du secteur de l'alimentation animale, en facilitant le développement du marché de l'alimentation animale par le secteur privé, en assurant l'accès au marché et des prix compétitifs entre les pays.

2. Objectif de la mission

L'objectif général de la consultation est d'élaborer un plan d'action régionale et un plan d'investissement pour l'alimentation animale pour la CEDEAO et ses pays membres pour la période 2022-2027. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Réaliser une étude documentaire pour inventorier les initiatives en cours notamment sur :

- Les stratégies et les plans nationaux existants en matière d'alimentation animale et les rapports sur l'évaluation et le suivi des ressources en alimentation animale dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel;
- Les échanges commerciaux et non commerciaux en matière d'alimentation bétail, porcins et volailles entre pays de la sous-région
- Conduire la formulation d'un projet de plan d'action régional pour améliorer l'alimentation animale accompagné d'un plan d'investissement portant sur les actions prioritaires de portée régionale pour une durée de 5 ans (2022-2027).

3. Résultats attendus

Le consultant régional devra s'appuyer dans chaque pays sur un consultant national. Le consultant régional est responsable des livrables suivants :

- Un rapport de mission,
- Un inventaire des initiatives en cours et des rapports sur l'évaluation et le suivi des ressources en alimentation animale en Afrique de l'Ouest et au Sahel,
- Un plan d'action régional pour l'alimentation animale et
- Un plan d'investissement avec les actions prioritaires de portée régionale sur 5 ans.

4. Qualifications, expériences et compétences requises

Le consultant devra être un spécialiste en développement rural ou un économiste, et devra avoir au moins un niveau académique de BAC + 5 ans en agronomie, agroéconomie, économie, statistiques, ou tout autre diplôme équivalent.

Expert en analyse de filière/sectorielle avec des expériences de mission d'analyse du secteur de l'alimentation animale, le consultant devra :

- Avoir une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine des analyses de filière, d'élaboration de politiques et stratégies rurales, d'élaboration de plans d'action et de plans d'investissement notamment dans le secteur de l'élevage
- Avoir une expérience avérée dans le domaine de l'alimentation animale notamment l'inventaire des ressources alimentaires;
- Avoir une bonne connaissance du contexte du secteur de l'alimentation animale en Afrique de l'Ouest et Sahel notamment les réglementations, les échanges, les acteurs
- Avoir une bonne connaissance des politiques agricoles communes de la CEDEAO, de l'UEMOA, du Cadre de Sécurité alimentaire du CILSS et du PIP du G5 Sahel.
- Avoir des compétences avérées en matière de communication orale et écrite notamment dans la rédaction de rapports et de documents de stratégies, plans d'actions et de plans d'investissements;
- Avoir des aptitudes à travailler dans un environnement multinational et multiculturel et avec une diversité de partenaires aux niveaux national, régional et mondial ;

- Avoir de bonnes aptitudes de gestion du temps, y compris la capacité à respecter les délais et à exécuter plusieurs tâches à la fois avec un degré élevé d'autonomie ;
- Avoir une maîtrise d'au moins une langue officielle parlée dans l'espace CEDEAO; la maîtrise d'une deuxième langue serait un atout.
- Avoir une bonne maîtrise de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

5. Exigences linguistiques

Avoir la maîtrise d'une des trois langues de travail de la CEDEAO (anglais, français, portugais) est requise. La bonne connaissance linguistique (écrite et orale) d'une deuxième langue de travail de la Commission serait un atout.

6. Dossier de candidatures

Les Consultants individuels intéressés et ayant les qualifications requises sont invités à manifester leur intérêt en soumettant leur dossier complet comprenant les éléments ci-dessous :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée, incluant le délai de disponibilité ;
- Un CV récent signé, détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires ;
- Trois références professionnelles (noms et prénoms, fonctions, contacts e-mail et téléphoniques) ;
- Copie certifiée du diplôme le plus élevé ;
- Copie des attestations de travail ou de service rendus, énumérées dans le curriculum ;
- Une méthodologie détaillée et un plan de travail d'exécution de la mission. (les consultants pourront à cet effet télécharger les termes de référence de la mission).

NB : Tout dossier incomplet ne sera pas recevable.

7. Dépôt des candidatures

Les candidatures sont reçues au plus tard le **17 MAI 2022** à 17 h 00 mn GMT, par dépôt en mains propres ou par courrier électronique aux adresses suivantes :

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), 83, rue des Pâtures (Super Taco), 01 BP 4817 Lomé, Togo • Tél.+228 22 21 40 03 (sous pli fermé portant la mention « Sélection d'un consultant individuel, pour l'élaboration du plan stratégique de l'ARAA. »).

Email : procurement.consultants@araa.org En objet : « **Sélection d'un consultant individuel, pour l'élaboration du plan d'action régional et du plan d'investissement pour l'alimentation animale de la CEDEAO** ».

NB : Les dossiers de candidatures qui ne porteront pas en objet la mention « Sélection d'un consultant individuel, pour l'élaboration du plan d'action régional et du plan d'investissement pour l'alimentation animale de la CEDEAO » ne seront pas considérés.

8. Méthode de sélection

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection basée sur la qualification telle que définie dans le Code des marchés publics de la CEDEAO.

L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner suite à cet avis.

Le Directeur Exécutif



SALIFOU Ousseini

